

# Leçon 2.2



## Activités de consolidation de la paix

### Aperçu de la leçon

#### Objectif

Fournir des informations détaillées sur les activités de consolidation de la paix qui font l'objet d'un mandat du Conseil de sécurité pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (OMP).

#### Pertinence

En tant que personnel de maintien de la paix, vous êtes les premiers à construire la paix.

Il est important d'effectuer certaines tâches spécifiques à la sortie du conflit. Toutefois, les missions de maintien de la paix des Nations Unies sont censées être des mesures temporaires. Ce sont les activités de consolidation de la paix qui contribuent à l'objectif à long terme de parvenir à une paix durable.

Cette leçon explique l'éventail des activités de consolidation de la paix qui sont essentielles à une paix durable dans le pays hôte. Il est important que vous compreniez pourquoi ces activités de consolidation de la paix sont importantes, et comment les différentes composantes de la Mission contribuent aux côtés d'autres partenaires.

#### Résultats de l'apprentissage

Les apprenants vont :

- Énumérer des exemples de tâches mandatées qui sont des activités de consolidation de la paix
- Décrire les activités de consolidation de la paix
- Identifier les différents rôles des composantes de la Mission dans les activités de consolidation de la paix

## Carte de la leçon

**Durée recommandée de la leçon : 45 minutes au total**

1 à 2 minutes par diapositive

Utiliser une activité d'apprentissage – option courte

<b>La leçon</b>	Pages 3-31
Commencer la leçon	Diapositives d'introduction
<b>Activité d'apprentissage 2.2.1</b> : Film : <i>Rule of Law, Peace and Security</i>	
Aperçu des activités de consolidation de la paix	Diapositive 1
<b>Activité d'apprentissage 2.2.2</b> : Importance des activités de consolidation de la paix	
Lutte antimines	Diapositives 2-3
Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR)	Diapositives 4-5
Réforme du secteur de la sécurité (RSS)	Diapositives 6-7
État de droit (RoL) – Activités connexes	Diapositives 8-9
Assistance électorale	Diapositives 10-11
Soutien au rétablissement et à l'extension de l'autorité de l'État	Diapositives 12-13
Résumé	Page 32
<b>Évaluation de l'apprentissage</b>	Pages 33-35
<b>OPTIONNEL : Activités d'apprentissage supplémentaires</b>	Voir les Ressources
<b>Activité d'apprentissage 2.2.3</b> : Solutions aux conséquences des conflits violents	
<b>Activité d'apprentissage 2.2.4</b> : Rôles des différents acteurs pour les tâches mandatées	
<b>Activité d'apprentissage 2.2.5</b> : Activités de consolidation de la paix	
<b>Activité pédagogique 2.2.6</b> : Interprétation des mandats	



## Commencer la leçon

Présentez les éléments suivants (à l'aide des diapositives d'introduction) :

- Sujet de la leçon
- Pertinence
- Résultats d'apprentissage
- Aperçu des leçons

Rappelez aux apprenants les efforts de consolidation de la paix des Nations Unies présentés dans la leçon 1.2 Activités de paix et de sécurité. Le maintien de la paix des Nations Unies fait partie d'une stratégie plus large de résolution des conflits qui inclut la consolidation de la paix. La création de l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies – qui comprend la Commission de consolidation de la paix (CCP), le Bureau d'appui à la consolidation de la paix (BACP) et le [Fonds pour la consolidation de la paix](#) (FCP) – reflète une reconnaissance croissante au sein de la communauté internationale des liens entre le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix des Nations Unies. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies aident les pays sortant d'un conflit à construire une paix durable à long terme.

Cette leçon porte sur les tâches de maintien de la paix qui contribuent à la consolidation de la paix et à la prévention d'une rechute dans le conflit. La Résolution 2086 (2013) du Conseil de sécurité sur l'importance du maintien de la paix multidimensionnel pour la consolidation de la paix constitue une bonne référence. Au cœur de la consolidation de la paix se trouvent les partenaires nationaux.

Adaptez les sujets couverts dans cette leçon au public visé.

Chaque tâche mandatée est détaillée selon le même schéma : une brève déclaration introductive suivie des :

- Définitions
- Contributions de l'OMP
- Rôles des composantes de la Mission
- Partenaires – nationaux, onusiens et externes

Utilisez cette structure standard lorsque vous présentez et posez des questions.

**Activité d'apprentissage****2.2.1**

Film : *Rule of Law, Peace and Security [État de droit, paix et sécurité]*

**MÉTHODE**

Film, discussion de groupe

**OBJECTIF**

Comprendre l'importance du soutien à l'État pour une paix durable

**DURÉE**

15 minutes

- Film : 6:48 minutes
- Discussion : 5-7 minutes

**INSTRUCTIONS**

- Que signifie être "en sûreté" et "en sécurité" ?
- Comment l'État contribue-t-il ?
- Comment la Mission peut-elle soutenir l'État ?

[https://www.youtube.com/watch?v=LSWR\\_WXDMhU](https://www.youtube.com/watch?v=LSWR_WXDMhU)


**RESSOURCES**

- Instructions pour l'activité d'apprentissage

The image shows a thumbnail of a learning activity card. At the top left is the UN logo. The title is 'Activité d'apprentissage' and the reference is '2.2.1'. Below the title is the film title 'Film : État de droit, paix et sécurité'. The 'Instructions' section lists three questions: 'Que signifie être "sûr" et "sécurisé" ?', 'Comment l'État contribue-t-il ?', and 'Comment la mission peut-elle soutenir l'État?'. The 'Durée' (Duration) section lists: 'Film : 6:48 minutes' and 'Discussion : 5-7 minutes'. At the bottom is a YouTube link: [https://www.youtube.com/watch?v=LSWR\\_WXDMhU](https://www.youtube.com/watch?v=LSWR_WXDMhU). A small footer note reads: 'Matériel de formation de base des Nations unies pour le post-Été 2017'.

## Aperçu des activités de consolidation de la paix

### Diapositive 1



#### 1. Aperçu des activités de consolidation de la paix

- Lutte contre les mines
- Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR)
- Réforme du secteur de la sécurité (RSS)
- Activités liées à l'État de droit (ROL)
- Assistance électorale
- Soutien au rétablissement et à l'extension de l'autorité de l'État

Matériel de formation de base des Nations unies pour le pré-déploiement 2017 1

**Message clé :** Un catalyseur permet d'accélérer une réaction chimique. Le Conseil de sécurité ordonne souvent aux opérations de maintien de la paix multidimensionnelles d'être un *catalyseur* dans les activités critiques de consolidation de la paix.

Les activités de consolidation de la paix mandatées par le Conseil de sécurité pour les OMP multidimensionnelles des Nations Unies comprennent :

- Lutte antimines – notamment le déminage
- Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) des anciens combattants
- Réforme du secteur de la sécurité (RSS)
- Activités liées à l'État de droit (RoL) – y compris le travail judiciaire et pénitentiaire
- Assistance électorale
- Soutien au rétablissement et à l'extension de l'autorité de l'État

Des unités et des composantes de Mission spécifiques dirigent certaines tâches mandatées. Toutes les composantes de la Mission – militaires, civils et policiers – contribuent à toutes les tâches mandatées.

**Activité d'apprentissage****2.2.2****Importance des activités de consolidation de la paix****MÉTHODE**

Témoignages, travail de groupe, discussion

**OBJECTIF**

Examiner comment les défis auxquels sont confrontés les civils après un conflit violent sont traités par les activités de consolidation de la paix

**DURÉE**

15 minutes

- Travail de groupe : 5-7 minutes
- Discussion : 5-7 minutes

**INSTRUCTIONS**

- Lisez les témoignages des civils
- Discuter de l'impact des défis sur les civils
- Que faut-il faire pour améliorer leur vie ?

**RESSOURCES**

- Instructions pour l'activité d'apprentissage
- Témoignages

**Activité d'apprentissage** 2.2.1

Film : *État de droit, paix et sécurité*

**Instructions :**

- Que signifie être "sûr" et "sécurisé" ?
- Comment l'État contribue-t-il ?
- Comment la mission peut-elle soutenir l'État ?

**Durée :** 15 minutes

- Film : 6:48 minutes
- Discussion : 5-7 minutes

[https://www.youtube.com/watch?v=LSWR\\_WXDMhJ](https://www.youtube.com/watch?v=LSWR_WXDMhJ)

Matériel de formation de base des Nations unies pour le *PPS* #Régénération 2017

## Lutte antimines

### Diapositive 2



### 2. Lutte contre les mines

- Réduire la menace et l'impact des mines terrestres, des restes explosifs de guerre et des autres risques d'explosion
- Cinq piliers :
  1. Autorisation
  2. Sensibilisation au risque
  3. Assistance aux victimes
  4. Destruction des stocks
  5. Plaidoyer



Matériel de formation de base des Nations unies pour le pré-déploiement 2017 2

**Message clé :** Les mines antipersonnel et autres dangers explosifs sont conçus pour détruire ou endommager. La lutte antimines est nécessaire pour recréer un environnement sûr qui encourage une vie et un développement normaux. Le Conseil de sécurité donne souvent mandat à des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles de jouer un rôle dans la "lutte antimines". Il s'agit d'une activité essentielle de consolidation de la paix et d'une mesure de confiance précoce.

**Les mines antipersonnel ou antipersonnel** sont des explosifs placés sous, sur ou près du sol ou d'une autre surface. Elles sont conçues pour se déclencher ou exploser par la présence, la proximité ou le contact d'une personne ou d'un véhicule.

Les **restes explosifs de guerre (REG)** sont des engins explosifs laissés après un conflit et qui n'ont pas explosé. Les REG comprennent les armes à sous-munitions, les mortiers, les grenades, les obus et les balles.

Les **engins explosifs improvisés (EEI)** sont des dispositifs explosifs assemblés par un utilisateur et non fabriqués dans une usine commerciale. Les EEI comprennent les bombes à retardement, les pièges et les engins explosifs portés par un kamikaze.

Les mines et autres risques d'explosion ont un impact négatif très large. Ils peuvent :

- Tuer ou blesser des individus – y compris des civils

- Détruire ou endommager les véhicules et autres biens
- Empêcher d'utiliser des routes
  
- Bloquer le déploiement en toute sécurité du personnel de maintien de la paix
- Interférer avec l'acheminement de l'aide humanitaire en toute sécurité
- Empêcher les civils de rentrer chez eux et de reprendre une vie normale – comme les enfants qui vont à l'école, les agriculteurs qui travaillent la terre
- Priver les gens de leurs moyens de subsistance
- Entraver la reconstruction après la guerre
- Entraver le développement économique et social.

**L'objectif de la lutte antimines est de réduire et d'éliminer l'impact des mines antipersonnel, des restes explosifs de guerre (REG) et d'autres risques d'explosion.**

La lutte antimines porte également sur les stocks et les installations d'armes et de munitions abandonnés et mal sécurisés appartenant à l'État. Il s'agit de menaces en raison du risque d'explosions accidentelles et de pillages qui peuvent détourner des armes ou des matières explosives.

Les cinq "piliers" de l'action contre les mines sont les suivants :

- Déminage
- Destruction des stocks d'armes
- Éducation au risque
- Assistance aux victimes
- Plaidoyer

Dans le cadre du maintien de la paix, l'**élimination** des mines antipersonnel et des REG est une activité essentielle. Elle permet :

- De rétablir la liberté de circulation, y compris le déploiement du personnel de la Mission
- De mettre en œuvre des tâches et des priorités du mandat de la Mission, y compris la protection des civils et le soutien aux processus politiques.

Le travail de déminage comprend :

- Relevés
- Cartographie et marquage (ou clôture) des zones contaminées par des mines antipersonnel et REG
- Enlèvement des mines antipersonnel et des REG du sol
- Destruction des REG



## Diapositive 3



**2. Lutte contre les mines**

- Service de l'action antimines des Nations unies (UNMAS)
- Les OMP (Opérations de maintien de la paix) intègrent les actions de lutte antimines, l'UNMAS les dirige



Matériel de formation de base des Nations unies pour le pré-déploiement 2017 3

**Message clé :** Le Service de la lutte antimines des Nations Unies (UNMAS) est le point focal des Nations Unies pour l'action antimines. Il assure une réponse efficace, proactive et coordonnée des Nations Unies. Le DOMP intègre l'action antimines dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'UNMAS fournit un soutien et une assistance directs.

**UNMAS :** L'UNMAS est un service du DOMP, responsable de l'action antimines des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales (MPS). L'UNMAS dirige, coordonne et mène des efforts pour réduire les menaces provenant de nombreux dangers explosifs différents. L'UNMAS peut être mandaté par le Conseil de sécurité, demandé par le Secrétaire général ou demandé par un pays touché.

**Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies :** Le Conseil de sécurité donne aux missions de maintien de la paix des Nations Unies le mandat de mener des actions de lutte antimines :

- Éliminer et détruire les mines antipersonnel et les REG qui constituent une menace pour les civils et la sécurité de la circulation des personnes, y compris les personnes déplacées et les réfugiés
- Donner des conseils techniques aux autorités nationales et assurer des formations sur la lutte antimines, la réduction des EEI, la gestion des armes et des munitions
- Prévoir une réponse rapide dans la lutte antimines
- Soutenir les efforts de stabilisation et de protection des civils

L'UNMAS fait partie intégrante des missions de maintien de la paix. Elle soutient l'exécution des mandats en :

- Éduquant à la réduction des risques aux populations locales et au personnel des missions

- Réalisant des relevés et en déminant des routes pour les mouvements des missions et une plus grande liberté de mouvement
- Conseillant les autorités nationales dans le cadre du développement des capacités
- Formant le personnel de maintien de la paix concerné à l'intervention technique

Sur demande, l'UNMAS déploie des experts et du matériel spécialisé, par le biais de sa capacité de réaction rapide et de soutien technique (RRTSC), pour :

- Réduire la menace que représentent les risques d'explosion pour les civils et le personnel des missions
- Coordonner les réponses humanitaires d'urgence

**Militaire** : "Déminage opérationnel", "déminage militaire" ou "ouverture de brèche" sont des termes qui désignent le déminage et l'**enlèvement** des explosifs **pour les besoins opérationnels**. Le déminage pour les besoins opérationnels permet à la Mission de :

- Déplacer et déployer les troupes et autres personnels
- Maintenir les lignes d'approvisionnement vers les sites de déploiement
- Accroître l'accès à toutes les parties d'une zone de Mission

C'est différent du "déminage humanitaire". Le déminage **humanitaire permet de nettoyer les terres afin que les civils puissent retourner chez eux et reprendre leurs activités habituelles**.

Parfois, des contingents militaires spécialisés de la Mission travaillent dans des opérations humanitaires de lutte antimines, avec le soutien de l'UNMAS. Les contingents militaires spécialisés mènent des opérations de lutte antimines en suivant les normes internationales de lutte antimines (NILAM).

**UNPOL** : UNPOL aide à mettre en œuvre des projets sur la gestion des armes et des munitions. UNPOL coopère avec l'UNMAS et se conforme aux directives techniques internationales sur les munitions (IATG).

## Partenaires

**Pays hôte** : Le soutien des Nations Unies à l'action antimines est entrepris en coopération avec les autorités nationales du pays hôte. Sur demande, les Nations Unies fournissent également aux autorités nationales des conseils techniques, des formations et d'autres aides au développement des capacités.

**Les départements, agences, fonds et programmes des Nations Unies** : Les départements, agences, programmes et fonds des Nations Unies soutiennent la lutte antimines. Il s'agit par exemple du HCR, d'OCHA, du PNUD, de l'UNICEF et du PAM. Le groupe de coordination interinstitutionnel de la lutte antimines (IACG-MA) se réunit tous les mois au siège des Nations Unies. L'UNMAS est le point focal et le coordinateur.

**Organisations internationales et régionales** : Ces organisations sont de plus en plus actives dans les efforts de lutte antimines. Citons par exemple l'Union africaine (UA), qui a adopté le Cadre stratégique de l'UA pour la lutte antimines et REG pour 2014-2017. L'UNMAS travaille en étroite collaboration avec ces organisations sur les stratégies, la formation et le développement des capacités.

**États membres et particuliers** : Ils contribuent au Fonds d'affectation spéciale volontaire des Nations Unies pour l'assistance à la lutte antimines. Ce fonds est géré par l'UNMAS pour la programmation de l'action contre les mines dans le monde entier.

## Désarmement, démobilisation et réintégration

### Diapositive 4



**3. Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR)**

- **Désarmement** : collecte, documentation, contrôle, élimination des armes
- **Démobilisation** : libération des combattants actifs des forces ou groupes armés
- **Réinsertion\*** : aide transitoire couvrant les besoins fondamentaux
- **Réintégration** : processus d'acquisition du statut civil, emploi durable, un revenu

Matériel de formation de base des Nations unies pour le pré-déploiement 2017 4

**Message clé** : Pendant la période vitale de transition entre le conflit et la paix et le développement, des problèmes de sécurité post-conflit peuvent survenir lorsque les anciens combattants n'ont pas de moyens de subsistance et n'ont que leurs anciens camarades comme réseaux de soutien. Le DDR (désarmement, la démobilisation et la réintégration) des anciens combattants est une activité essentielle de consolidation de la paix dans la plupart des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles. Il contribue à créer un environnement sûr et stable dans lequel le rétablissement peut commencer.

Le **désarmement** consiste dans le/la :

- Collecte
- Documentation
- Contrôle
- Élimination

d'armes légères, de munitions, d'explosifs et d'armes légères et lourdes des combattants.

La **démobilisation** est la libération officielle et contrôlée des combattants actifs des forces armées ou d'autres groupes armés.

La **réinsertion** est une aide transitoire à court terme aux anciens combattants. Elle a lieu pendant la démobilisation, mais avant la réintégration. Elle couvre les besoins de base des ex-combattants et de leur famille et peut inclure des allocations de sécurité transitoires, de la nourriture, des vêtements, un logement, des services médicaux, une éducation à court terme, une formation, un emploi et des outils.

La **réintégration** est le moment où les anciens combattants obtiennent le statut de civil. Ils obtiennent également un emploi et un revenu durables. La réintégration est essentiellement un processus social et économique avec un calendrier ouvert. Elle a lieu principalement dans les communautés au niveau local.

Les autres processus connexes comprennent le rapatriement, la réinstallation et la réhabilitation des anciens combattants.

Le **rapatriement** désigne le retour des anciens combattants étrangers et de leur famille dans leur pays de naissance ou d'origine.

La **réinstallation** désigne l'installation des anciens combattants et de leur famille dans des zones de retour ou dans de nouveaux lieux. Elle implique l'accueil et l'intégration effective des ex-combattants et de leurs familles par les communautés d'accueil et le pays dans son ensemble. La réinstallation fournit aux personnes des terres et des emplois. Elle favorise également l'intégration dans la communauté locale.

La **réadaptation** des anciens combattants comprend des conseils psychologiques et un soutien à la guérison des traumatismes. De nombreux anciens combattants souffrent de problèmes de santé mentale. Ces problèmes peuvent rendre difficile la réintégration à la vie civile et compliquer la réconciliation et la consolidation de la paix.



*Cette définition est tirée de la Note du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et la réintégration (A/C.5/59/31).*

## Diapositive 5

 **3. Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR)**

**OMP de l'ONU :**

- Contribue aux efforts du système de l'ONU
- Active les programmes de DDR nationaux
- Fournit des conseils techniques
- Sécurisation des sites de désarmement et de cantonnement
- Collecte et détruit les armes



Matériel de formation de base des Nations unies pour le pré-déploiement 2017 5

**Message clé :** L'ONU soutient le DDR des forces armées, des groupes armés et des milices. Le rôle des Nations Unies est d'aider les autorités nationales à reconstruire des institutions et des programmes nationaux crédibles, capables, représentatifs et durables. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies fournissent :

- Assistance technique
- Formation
- Soutien financier

Les **opérations de maintien de la paix des Nations Unies** : Le Conseil de sécurité mandate des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles pour aider les programmes nationaux de DDR. Les tâches comprennent :

- Permettre aux gouvernements nationaux de développer des programmes de DDR – ceux-ci doivent être inclusifs, en tenant compte des différents besoins de chacun dans une population affectée
- Fournir des conseils techniques
- Sécuriser les sites de désarmement et de cantonnement – il s'agit de camps temporaires où les troupes se rassemblent pour la démobilisation
- Collecte et destruction des armes, munitions et autres matériels remis par les anciens combattants.

**Unité DDR :** Les agents DDR de la Mission relèvent du personnel civil. Ils travaillent en étroite collaboration avec la commission DDR du pays hôte, ou une entité similaire, pour mener à bien le désarmement et la démobilisation. La réintégration est un rôle civil, normalement assumé par les autorités nationales avec l'aide de la communauté internationale, y compris la Mission.

**Militaires et UNPOL :** le DDR concerne des groupes qui posent des risques de sécurité dans un environnement sécuritaire déjà fragile. La sécurité opérationnelle est nécessaire et assurée par :

- La composante militaire de la Mission
- La composante policière de la Mission
- Les forces nationales de police et de sécurité.

Ceci permet d'assurer la sécurité et la sûreté de/des :

- L'ONU et d ses partenaires impliqués dans les opérations de DDR
- Participants au processus de DDR
- Membres des communautés locales.

**Militaire :** Si le mandat d'une OMP comprend la supervision d'un programme de DDR, la composante militaire de la Mission peut être :

- Directement impliquée dans le désarmement seulement, ou
- Partiellement impliquée dans la démobilisation.

L'OMP peut gérer des camps militaires ou des casernes. La composante militaire peut également servir d'observatrice. On peut citer comme exemples le Cambodge, le Rwanda et le Kosovo.

**UNPOL :** La composante policière peut aider d'autres composantes de la Mission travaillant sur le DDR. L'aide comprend la coordination, le conseil et le suivi. Lorsque les combattants ont été désarmés et démobilisés, la composante policière peut assurer la sécurité en lieu et place des combattants auparavant.

**Information du public :** Le Bureau d'information du public (BIP) joue un rôle crucial. Les communautés affectées et les participants aux programmes de DDR ont besoin d'informations précises sur les procédures et les avantages. Le BIP s'occupe de l'information du public, de la sensibilisation et de la conscientisation des communautés. Ces activités contribuent à susciter un large soutien du public et une appropriation nationale. Le BIP :

- Gère les attentes
- Encourage le changement de comportement
- Contribue à la démilitarisation des cœurs et des esprits
- Aide à la réconciliation entre les ex-combattants et les communautés touchées par la guerre.

## Partenaires

**Pays hôte :** La responsabilité première de la réussite du programme de DDR incombe aux acteurs nationaux et locaux. Ils sont responsables de la planification, de la coordination

et de la gestion des programmes nationaux des institutions qui gèrent les différentes parties d'un accord de paix (y compris celles liées au DDR).



*Différentes entités des Nations Unies sont actives dans le domaine du DDR. Après avoir défini le DDR, demandez aux participants qui, selon eux, a un rôle à jouer. Posez des questions : Qu'en est-il de... ? Utilisez ce bref exercice pour vérifier si les apprenants se familiarisent avec les entités, les acronymes et les fonctions des Nations Unies.*

**Les départements, agences, fonds et programmes des Nations Unies :** Différentes entités des Nations Unies apportent leurs compétences techniques en matière de DDR. Elles travaillent en étroite collaboration avec la Mission de maintien de la paix et soutiennent la réintégration, processus essentiel qui permet aux anciens combattants démobilisés de disposer de moyens de subsistance durables. Les entités des Nations Unies qui peuvent être actives dans le domaine du DDR sont notamment la/la/l' :

- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Département des Affaires politiques (DPA)
- Département de l'Information publique (DIP)
- Organisation internationale du travail (BIT)
- Organisation internationale pour les migrations (OIM)
- Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies (UNODA)
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
- Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix (BAPP)
- Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
- Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)
- Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes)
- Programme alimentaire mondial (PAM)
- Organisation mondiale de la santé (OMS)
- Banque mondiale

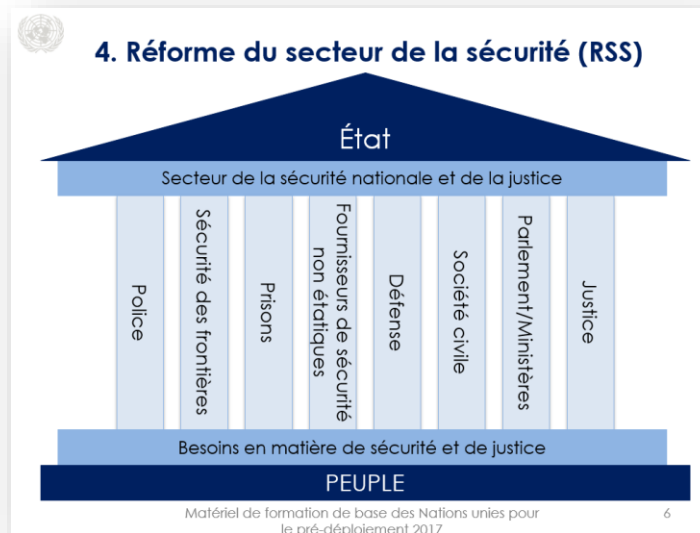
Le DOMP et le PNUD co-président le Groupe de travail inter-agences des Nations Unies (IAWG) sur le DDR. Le IAWG renforce la capacité des Nations Unies à coordonner et à fournir un soutien en matière de DDR aux partenaires nationaux.

**Agences nationales et partenaires :** Les capacités nationales sont développées par l'intermédiaire des agences nationales de mise en œuvre et des partenaires. Les organismes nationaux de mise en œuvre exécutent des programmes et fournissent des services. La société civile est un partenaire national clé dans les programmes de DDR. Les communautés et les autorités locales contribuent à la réussite de la réintégration.

**Les principaux acteurs internationaux et régionaux, les États membres et les partenaires bilatéraux :** Ceux-ci apportent un soutien politique et financier. Les agences internationales de mise en œuvre soutiennent également les autorités nationales.

## Réforme du secteur de la sécurité

### Diapositive 6



**Message clé :** Une fois le conflit terminé, les gens doivent se sentir en sécurité et avoir confiance en leur État. La sécurité, le droit et la justice doivent être professionnels, efficaces, responsables et impartiaux pour servir de fondement à la paix et au développement durable. La "réforme du secteur de la sécurité" (RSS) est une activité essentielle de consolidation de la paix, souvent mandatée pour des opérations de maintien de la paix (OMP) multidimensionnelles.

La **sécurité nationale** est la capacité d'un État à assurer la protection et la défense des citoyens.

Le **secteur de la sécurité** est un terme général désignant les structures, les institutions et le personnel qui gèrent, assurent et supervisent la sécurité d'un pays. Il comprend :

- **Défense**
- **Répression**
- **Services pénitentiaires ou prisons**
- **Services de renseignement**
- **Institutions responsables de la gestion des frontières, des douanes et des urgences civiles**

Le secteur de la sécurité peut également inclure :

- **Certaines parties du secteur judiciaire** – telles que celles chargées de juger les affaires de comportement criminel et de recours abusif à la force
- **Ministères, organes législatifs et groupes de la société civile** – leur rôle est de gérer et de superviser la conception et la mise en œuvre de la sécurité nationale



- Les **acteurs non étatiques** – tels que les autorités coutumières ou informelles, et les services de sécurité privés

L'**objectif de la RSS** est de rendre le secteur de la sécurité plus efficace et plus responsable pour l'État et sa population. Cela se fait sans discrimination et dans le plein respect des droits de l'homme et de l'État de droit. La population est plus en sécurité grâce à une efficacité et une responsabilité accrues du secteur de la sécurité, sous contrôle civil (A/67/970 - S/2013/480).

Les autorités nationales de l'État hôte dirigent la RSS. Les étapes comprennent le :

- Examen et évaluation du secteur de la sécurité
- Mise en œuvre des réformes
- Suivi des réformes.

Cela permet de renforcer le contrôle, la gouvernance et la gestion du secteur de la sécurité (rapport du Secrétaire général de 2008 intitulé "Assurer la paix et le développement : le rôle des Nations Unies dans l'appui à la réforme du secteur de la sécurité" (A/62/659)).

La RSS comprend également la restructuration du système judiciaire national, de la police et de l'armée. Le DDR est lié à une RSS plus large.

## Diapositive 7

**4. Réforme du secteur de la sécurité (RSS)**

**OMP de l'ONU :**

- Facilite les dialogues nationaux de RSS
- Développement des politiques, stratégies et plans nationaux
- Renforcement du contrôle, de la gestion et la de coordination
- Préparation de la législation
- Mobilisation des ressources, harmonisation des supports
- Éducation, formation, renforcement des institutions
- Surveillance et évaluation
- Réforme du secteur de la défense

Matériel de formation de base des Nations unies pour le pré-déploiement 2017 7

**Message clé :** Les OMP de l'ONU soutiennent principalement des initiatives au niveau le plus large, ou sectoriel, de la RSS. Les initiatives sectorielles renforcent le contrôle, la gouvernance et la gestion de **toutes** les institutions de sécurité. Cela va au-delà d'exercices tels que le "redimensionnement" du secteur de la sécurité ou la "formation et l'équipement" de l'armée et de la police.

**Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies :** Le Conseil de sécurité mandate des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles pour aider les programmes nationaux de réforme du secteur de la sécurité. Les tâches comprennent :

- L'Assistance stratégique dans le développement de cadres pour le secteur de la sécurité
- Le Renforcement des capacités de l'armée, de la police et d'autres institutions chargées de l'application de la loi dans des domaines clés.

**Unité RSS :** L'unité RSS fait partie de la composante civile de la Mission. Elle est le point focal et la capacité de ressources techniques sur la RSS. Dans ce rôle, l'unité RSS est au service des Nations Unies, des partenaires nationaux et internationaux dans le pays hôte. L'unité RSS contribue aux efforts de RSS nationaux et régionaux, principalement au niveau sectoriel.

L'unité RSS aide les autorités nationales à :

- Faciliter les dialogues nationaux sur la RSS
- Élaborer des politiques, des stratégies et des plans de sécurité nationale
- Renforcer les capacités de contrôle, de gestion et de coordination
- Préparer la législation sur le secteur de la sécurité
- Mobiliser des ressources pour les projets de RSS
- Harmoniser le soutien international à la RSS
- Assurer l'éducation, la formation et le renforcement des institutions
- Suivre et évaluer les programmes et les résultats
- Entreprendre la réforme du secteur de la défense

**Soldats de la paix et Police des Nations Unies :** Les composantes militaire et policière stabilisent d'abord la situation sécuritaire.

Pour assurer cette sécurité de base, les composantes militaire et policière travaillent en partenariat avec les autorités nationales. Elles transfèrent les compétences et l'expertise aux fonctionnaires et aux experts du pays hôte le plus rapidement possible. Les composantes policières et militaires de la Mission forment les forces de police et les forces armées nationales. Elles peuvent également donner des conseils techniques.

## Partenaires

**Pays hôte** : Il incombe en premier lieu au pays hôte de déterminer l'approche et les priorités nationales de la RSS. Les autorités nationales fixent les priorités de la RSS.

**Les organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile** : Les ONG locales sont essentielles dans la RSS. Elles jouent un rôle clé dans la mise en place d'un secteur de la sécurité légitime, responsable et durable, qui répond aux besoins des populations en matière de sécurité et de justice. La RSS doit comprendre tous les segments de la société, y compris la société civile. La société civile joue un rôle dans le dialogue national et les efforts de réconciliation, et sert d'organe de contrôle du secteur de la sécurité.

**Le système des Nations Unies, y compris les départements, les agences, les fonds et les programmes** : La Commission de consolidation de la paix (CCP) et le Fonds de consolidation de la paix (FCP) des Nations Unies jouent un rôle important dans le soutien à la RSS. D'autres entités des Nations Unies contribuent aux efforts de RSS :

- Département des affaires politiques (DPA)
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
- Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix (BACP)
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes)
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)
- Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies (UNODA)
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
- Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

Le DOMP et le PNUD président le groupe de travail inter-agences sur la RSS. Ce groupe de travail coordonne le soutien efficace des Nations Unies aux gouvernements nationaux en matière de RSS.

**États membres** : Les États membres apportent un soutien volontaire à la RSS en tant que bailleurs bilatéraux. Ce soutien est basé sur les priorités fixées par les autorités nationales.

**Organisations internationales et régionales** : Les organisations et les accords régionaux et sous-régionaux soutiennent également la RSS. L'Union européenne (UE) et l'Union africaine (UA) en sont des exemples.

## État de droit

### Diapositive 8



### 5. Activités liées à l'État de droit

- **État de droit:** cadre juridique et politique dans lequel toutes les personnes et institutions, y compris l'État, sont responsables
- Les lois le sont :
  - Promulguée publiquement
  - Appliquées avec équité
  - Jugé de manière indépendante
  - En accord avec le DIDH (Droit international des droits de l'Homme)





Matériel de formation de base des Nations unies pour le pré-déploiement 2017 8

**Message clé :** L'instauration du respect de l'État de droit est fondamentale pour parvenir à une paix durable au lendemain d'un conflit. Le Conseil de sécurité considère les "activités liées à l'État de droit" comme une tâche essentielle pour de nombreuses opérations multidimensionnelles de maintien de la paix des Nations Unies.

L'**État de droit (RoL)** est le cadre juridique et politique qui rend toutes les personnes et les institutions responsables, y compris l'État.

Les lois doivent être :

- Publiquement promulguées – en d'autres termes, elles doivent "entrer en vigueur"
- Également appliquées
- Jugées de manière indépendante - en d'autres termes, "jugées".
- Conformes aux normes et standards internationaux en matière de droits de l'homme.

Un cadre national en matière d'état de droit (RoL) comprend :

- Une constitution ou l'équivalent – la loi suprême du pays
- Un cadre juridique clair et cohérent et sa mise en œuvre
- Des institutions fortes en matière de justice, de gouvernance, de sécurité et de droits de l'homme – "fortes" signifie bien structurées, financées, formées et équipées
- Processus et mécanismes de justice transitionnelle – ils aident les pays sortant d'un conflit à faire face aux violations des droits de l'homme à grande échelle ou systématiques.
- Un public et une société civile qui contribuent à l'État de droit – ils demandent des comptes aux fonctionnaires et aux institutions.

Les trois institutions de l'état de droit sont la police, la justice et les services correctionnels (ou prisons).

*"Pour les Nations Unies, l'état de droit fait référence à un principe de gouvernance selon lequel toutes les personnes, institutions et entités, publiques et privées, y compris l'État lui-même, sont responsables de lois qui sont promulguées publiquement, appliquées de manière égale et jugées de manière indépendante, et qui sont conformes aux normes et standards internationaux en matière de droits de l'homme.*

*Il exige également des mesures visant à garantir le respect des principes de suprématie du droit, d'égalité devant la loi, de responsabilité devant la loi, d'équité dans l'application de la loi, de séparation des pouvoirs, de participation à la prise de décision, de sécurité juridique, de prévention de l'arbitraire et de transparence procédurale et juridique."*

(Rapport du Secrétaire général sur l'état de droit et la justice transitionnelle dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit ([S/2004/616](#))).

## Diapositive 9



**5. Activités liées à l'État de droit**

**OMP de l'ONU :**

- Des plans globaux qui incluent la construction de postes de police, de tribunaux, de prisons
- Développement des capacités locales et des ressources humaines
- Supervise la réhabilitation des centres de formation, des universités

Matériel de formation de base des Nations unies pour le pré-déploiement 2017

9

**Message clé :** Les agents de police, les magistrats et le personnel pénitentiaire des Nations Unies jouent un rôle important dans l'État de droit.

Les OMP des Nations Unies contribuent au renforcement :

- De la police, de la justice et des institutions pénitentiaires
- Des institutions qui peuvent leur demander des comptes.

**Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies :** Le Conseil de sécurité donne mandat aux OMP multidimensionnelles de mener des activités liées à l'état de droit.

Dans le cadre de la reconstruction globale des institutions de l'état de droit, les OMP des Nations Unies travaillent avec des partenaires nationaux et externes pour :

- Élaborer des plans globaux prévoyant la construction ou la reconstruction de nouveaux postes de police, tribunaux et prisons
- Développer les capacités locales et les ressources humaines nécessaires pour assurer le fonctionnement des institutions d'état de droit
- Superviser la réhabilitation des centres de formation et des universités, et veiller à ce qu'ils soient en mesure de former le personnel requis

Le DOMP soutient l'état de droit en déployant ses propres **agents de police, judiciaires et pénitentiaires** dans les OMP.

**UNPOL** : La composante policière des Missions a un rôle central dans le renforcement de l'état de droit. Elle :

- **Réforme, restructure et forme les services de police nationaux** : Il s'agit de faire en sorte qu'ils deviennent des institutions policières respectées, durables et bien structurées.
- **Renforce les capacités de la police nationale** : Elle est construite de manière globale avec une approche orientée vers la communauté. Cela favorise une gouvernance, une surveillance et une responsabilité solides au sein des systèmes judiciaires et correctionnels fonctionnels.

**Unité "État de droit (RoL)/Justice"** : Les agents des affaires judiciaires de la Mission sont des conseillers internationaux qui exercent des fonctions essentielles dans le système judiciaire. Ils peuvent travailler en tant que juges et procureurs. Dans les cas sensibles et controversés, ils peuvent accélérer et faciliter les procédures judiciaires dans le pays hôte. En tant que conseillers, ils veillent à ce que ces procédures soient indépendantes, impartiales et conformes aux normes internationales.

**Corrections** : L'administration des prisons ou des services correctionnels a des implications importantes pour la protection des droits de l'homme et la sécurité de l'État. Les agents des services correctionnels des Nations Unies actifs dans le cadre de l'état de droit fournissent toute une gamme d'assistance :

- Mise à niveau opérationnelle et gestion à court terme de l'administration pénitentiaire
- Suivi
- Fournir des conseils d'experts
- Formation dans les services correctionnels
- S'attaquer aux problèmes des prisons qui aggravent l'insécurité, par exemple la surpopulation carcérale.

**Droits de l'homme** : La composante "droits de l'homme" de la Mission est un partenaire clé dans la mise en place de structures et de procédures efficaces de l'état de droit. Par exemple, la composante Droits de l'homme peut fournir des informations sur la situation

des droits de l'homme dans le pays hôte, ainsi que des informations historiques sur les antécédents des institutions de l'État. Ils peuvent également fournir un contenu précieux sur les principes et les normes des droits de l'homme pour les programmes de formation de la police.

**Militaire** : La composante militaire de la Mission peut avoir un rôle de soutien limité dans les activités liées à l'état de droit.

### Partenaires

**Pays hôte** : Le pays hôte est responsable du cadre national de l'état de droit.

**Organisations non gouvernementales (ONG)** : Les ONG jouent un rôle essentiel dans la réforme nationale de la LLO. Les ONG sont actives aux niveaux local, national, régional et international. Leurs contributions comprennent :

- Recherche et analyse en matière d'état de droit
- Produire des rapports avec des recommandations politiques
- Plaidoyer
- Alerte rapide
- Suivi et mise en œuvre des accords internationaux
- Échange de connaissances et de bonnes pratiques
- Soutien à l'assistance en matière d'état de droit
- Assistance directe à l'état de droit – par exemple, conseils sur l'élaboration de la législation, assistance technique, financement et gestion de projets RoL.

**Le système des Nations Unies, y compris les départements, les agences, les fonds et les programmes** : De nombreuses entités et agences spécialisées des Nations Unies entreprennent des activités liées à l'état de droit, d'une manière ou d'une autre, au niveau national et/ou international. En voici quelques exemples :

- Les mécanismes judiciaires, tels que la Cour internationale de justice (CIJ) et les tribunaux pénaux ad hoc
- Mécanismes non judiciaires, tels que les commissions transfrontalières et les commissions d'enquête.

Le DOMP et le PNUD se réunissent en tant que Point focal mondial (GFP) sur la police, la justice et les services correctionnels dans l'état de droit dans les situations d'après-conflit et autres situations de crise. Le GFP relie toutes les entités des Nations Unies concernées afin de coordonner le soutien.

**Les États membres** fournissent une aide au développement directement aux pays en tant que bailleurs bilatéraux.

Les domaines concernés sont les suivants :

- Développement juridique et judiciaire
- Gestion et réforme du système de sécurité
- Droits de l'homme
- Consolidation de la paix après un conflit


**Organisations internationales et régionales :** Les Nations Unies coopèrent sur les questions relatives à l'état de droit avec un large éventail d'organisations intergouvernementales. Celles-ci ont des fonctions diverses dans le domaine de l'État de droit, comme le développement de :

- Normes et standards
- Bonnes pratiques et connaissances.

Nombre d'entre elles contribuent au renforcement de l'état de droit, aux niveaux national et régional, en tant que fournisseurs d'assistance multilatérale.


## Assistance électorale

### Diapositive 10



### 6. Assistance électorale

- Soutien juridique, technique et logistique aux lois, processus et institutions électoraux
  - Assistance technique
  - Observation des élections, autres évaluations
  - Organisation ou supervision des élections



Matériel de formation de base des Nations unies pour le pré-déploiement 2017 10

**Message clé :** Les élections sont un outil pour la démocratie. Dans une démocratie, les citoyens peuvent demander des comptes aux décideurs, sur la base de règles, d'institutions et de pratiques inclusives et équitables qui régissent les relations sociales. De nombreuses opérations multidimensionnelles de maintien de la paix des Nations Unies sont mandatées pour jouer un rôle dans l'"assistance électorale". Il s'agit d'une activité essentielle de consolidation de la paix.

La **démocratie** est fondée sur la volonté librement exprimée du peuple. La démocratie, ou la gouvernance démocratique en particulier, permet aux populations de vivre dans le respect, la promotion et la réalisation de leur dignité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Les **élections** sont le moyen par lequel les citoyens ont leur mot à dire dans les décisions qui affectent leur vie.



Les élections permettent aux citoyens d'exprimer leurs préférences et de choisir leurs représentants au gouvernement.

**Les processus électoraux** comprennent :

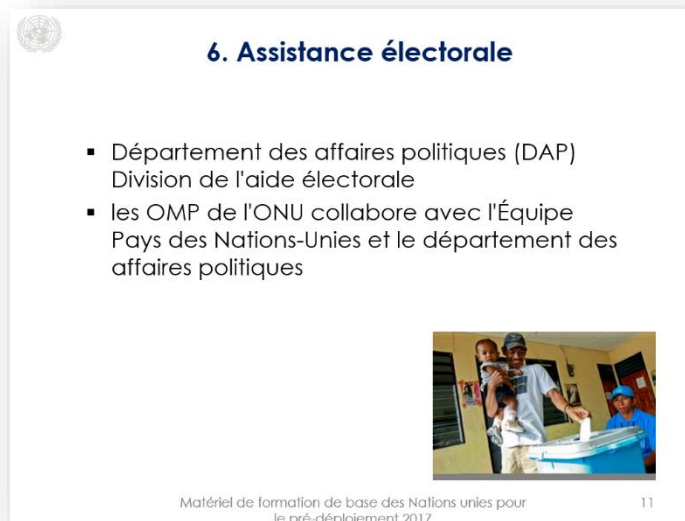
- **Les élections nationales** : Des élections nationales périodiques, libres, équitables et transparentes sont au cœur de la démocratie.
- **Élections infranationales** : Il s'agit des élections au niveau des états, provinces, municipalités ou localités rurales. Ces processus électoraux sont importants pour les interactions entre les citoyens et le gouvernement. En effet, dans de nombreux pays, le gouvernement local gère la prestation de la plupart des services aux citoyens.

**L'assistance électorale consiste dans le soutien juridique, technique et logistique aux lois, processus et institutions électoraux.**

Les Nations Unies fournissent trois types d'assistance électorale :

- **Assistance technique** : Expertise à court et à long terme fournie aux autorités nationales qui administrent les élections. Les domaines d'assistance technique comprennent :
  - Administration et planification électorales
  - Révision des lois et règlements électoraux
  - Résolution des litiges électoraux
  - Délimitation de la frontière
  - Inscription des électeurs
  - Budgétisation des élections
  - Logistique
  - Acquisition du matériel électoral
  - Utilisation des technologies
  - Formation des agents électoraux
  - Éducation des électeurs et éducation civique
  - Opérations de vote et de dépouillement
  - Sécurité du scrutin
  - Coordination de l'aide internationale des bailleurs
- **Observation des élections et autres évaluations** : L'objectif est d'évaluer ou de valider l'intégrité d'une élection. L'observation et l'évaluation peuvent accroître la confiance des citoyens dans une élection. Une crise de confiance peut faire dérailler une élection. Les Nations Unies peuvent envoyer une équipe d'"experts en observation" dans un pays pour observer et suivre une élection et faire rapport au Secrétaire général.
- **Organisation ou supervision des élections** : Il est rare que l'ONU soit entièrement responsable de l'organisation des élections dans le pays hôte. Il est tout aussi rare que des experts des Nations Unies fassent partie des administrations électorales nationales. Dans ces cas, la responsabilité est partagée entre le pays hôte et l'ONU. Ces cas restent des exceptions prises dans certains contextes de transition. En règle générale, les Nations Unies jouent un rôle de soutien pour aider l'administration électorale nationale.

## Diapositive 11



**6. Assistance électorale**

- Département des affaires politiques (DAP)  
Division de l'aide électorale
- les OMP de l'ONU collabore avec l'Équipe Pays des Nations-Unies et le département des affaires politiques

Matériel de formation de base des Nations unies pour le pré-déploiement 2017 11

**Message clé :** Le Département des affaires politiques (DPA) soutient les élections dans les pays en situation de post-conflit. Le DPA collabore avec l'OMP et l'Équipe pays des Nations Unies (UNCT).

**Le département des affaires politiques (DPA) :** Le DPA dispose d'une Division de l'assistance électorale (EAD).

L'EAD/DPA collabore avec les OMP mandatées pour fournir une assistance électorale.

L'EAD/DPA soutient les OMP en matière de :

- Évaluations initiales des besoins
- Orientations politiques
- Déploiement de personnel spécialisé

Le Secrétaire général a désigné le Secrétaire général adjoint (USG) aux Affaires politiques comme point focal des Nations Unies pour l'assistance électorale. Le DPA est le chef de file des Nations Unies en matière d'assistance électorale, et assure la coordination du système des Nations Unies.

**Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies :** Le Conseil de sécurité mandate des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles pour fournir une assistance électorale.

L'assistance technique fournie par les OMP comprend :

- La sécurité par le personnel en uniforme des Nations Unies – composantes policière et militaire
- Conseils techniques sur la réforme des lois électorales et des procédures de sauvegarde des votes
- Soutien logistique – par exemple, distribution de matériel de vote

- Information du public et éducation des électeurs – par le biais de divers canaux de communication des Nations Unies à la disposition de la Mission, notamment la radio.

La plupart des mandats électoraux des Nations Unies prévoient une assistance technique à l'autorité électorale nationale. L'ONU n'observe pas les élections si elle fournit une assistance technique. Elle peut aider les observateurs nationaux et internationaux. Par exemple, en fournissant une coordination, des informations générales et de la logistique.

**Unité d'assistance électorale :** L'unité d'assistance électorale assure la coordination avec les composantes de la Mission afin de garantir la cohérence des tâches qui soutiennent les élections. Parmi les composantes et les unités de la Mission qui travaillent en étroite collaboration avec l'unité d'assistance électorale figurent :

- Soutien aux missions – en particulier, l'administration (recrutement, finances, paie, achats, logistique, transport et budget)
- Affaires politiques
- Affaires civiles
- Information publique
- Militaire
- Police.

En général, la responsabilité d'un mandat électoral incombe au Directeur général des élections (DGE).

Le Directeur général rend compte au DSRSR ou au SRSR/HOM, avec une ligne indirecte vers l'EAD/DPA.

Le mandat de l'unité d'assistance électorale est différent pour chaque Mission. Le Conseil de sécurité fixe le mandat. L'EAD/DPA détaille le mandat à la suite de l'évaluation des besoins.

**Militaires et UNPOL :** Les composantes militaire et policière assurent la sécurité pendant chaque phase des élections. Ils patrouillent pour s'assurer que les électeurs peuvent exercer leur droit démocratique sans craindre la violence. Ils protègent les électeurs et les candidats contre l'intimidation, le harcèlement, les enlèvements et les représailles. Cela permet de garantir la protection des droits de l'homme fondamentaux, tels que la liberté d'expression et d'association et le droit de manifester pacifiquement.

**UNPOL :** La composante policière a une responsabilité particulière dans la protection des électeurs et des candidats. L'UNPOL forme la police locale et donne des conseils sur la sécurité des élections.

La composante policière est importante dans toutes les phases d'une élection :

- **Avant l'élection :** Sécurité pour l'inscription des électeurs et la campagne électorale, et identification des sites de scrutin sécurisés
- **Le jour des élections :** Relever les défis de sécurité tels que :
  - Enlèvement potentiel de candidats
  - Intimidation des électeurs lors du vote

- Sabotage dans les isolements
- **Après l'élection** : Sécurité des bulletins de vote, et sécurité générale après l'élection

## Partenaires

**Pays hôte** : Le pays hôte s'efforce de renforcer sa capacité institutionnelle nationale à organiser des élections crédibles, inclusives et transparentes. L'organe national d'administration électorale du pays joue un rôle clé. Les institutions nationales telles que les parlements, les commissions électorales et les systèmes juridiques constituent le fondement de toute démocratie.

**Observateurs nationaux et internationaux** : Les observateurs aident à surveiller les élections et à évaluer si elles sont conformes à la législation nationale et aux normes internationales en matière d'élections.

**Les départements, agences, fonds et programmes des Nations Unies** : L'assistance électorale peut impliquer différentes entités des Nations Unies :

- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)
- Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA)
- Division de l'assistance électorale des Nations Unies (EAD) du DPA

**PNUD** : Le PNUD fournit une assistance stratégique tout au long du cycle électoral. Cela comprend :

- Conception de systèmes électoraux plus efficaces
- Résolution des litiges après le dépouillement des votes
- Gestion de l'ensemble du projet d'assistance électorale

**Organisations gouvernementales et non gouvernementales (ONG) internationales et nationales** : Les partenaires nationaux reçoivent également une assistance technique dans la gestion des élections de la part de partenaires extérieurs. Il s'agit notamment de :

- Fondation internationale pour les services électoraux (IFES)
- Commission européenne
- National Democratic Institute
- Elections Canada
- Institut électoral d'Afrique australe (EISA)
- Institut fédéral électoral du Mexique (IFE)
- Institut international de la démocratie et de l'assistance électorale (IDEA).

Les agences onusiennes et non onusiennes s'efforcent de coordonner l'assistance électorale internationale qu'elles fournissent aux partenaires nationaux.

**Organisations régionales** : Les organisations régionales ont soutenu le cycle électoral dans les pays en situation de post-conflit, par exemple l'UE.

## Soutien au rétablissement et à l'extension de l'autorité de l'État

### Diapositive 12



**7. Appui à la restauration et à l'extension de l'autorité de l'État**

- Restaurer la légitimité de l'État et la confiance du peuple dans les institutions étatiques



Matériel de formation de base des Nations unies pour le pré-déploiement 2017 12

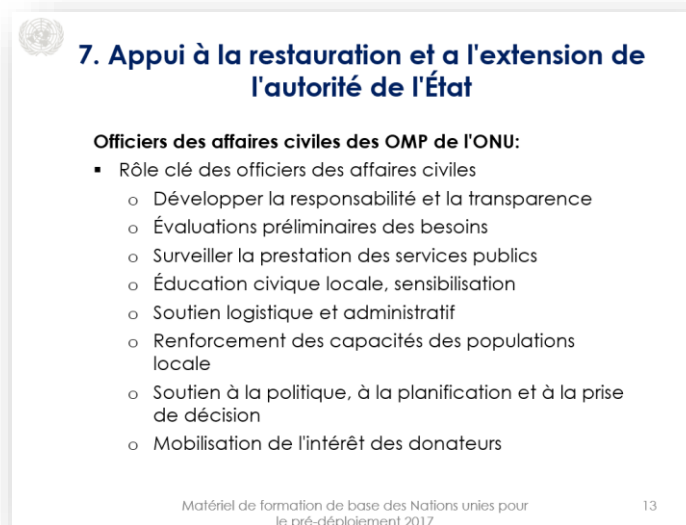
**Message clé :** La nécessité de stabiliser les États faibles est essentielle au maintien et à la construction de la paix. Le "soutien à la restauration et à l'extension de l'autorité de l'État" est une activité essentielle de consolidation de la paix. Le Conseil de sécurité lui donne mandat pour de nombreuses opérations de maintien de la paix multidimensionnelles.

Un "**État souverain**" est entièrement et indépendamment contrôlé par son propre gouvernement. L'État doit pouvoir exercer un contrôle sur son territoire national, afin de générer des revenus et de fournir des services de base à la population.

Un élément clé de la **restauration de l'autorité de l'État** consiste à **rétablir** sa légitimité et la confiance de la population dans les institutions de l'État. La population doit croire que le gouvernement prend des décisions qui répondent à ses besoins et à ses intérêts, dans le cadre des besoins et des intérêts plus larges de la société.

La bonne gouvernance et les processus politiques inclusifs confèrent une légitimité aux institutions de l'État et jouissent de la confiance des citoyens. Cela aide l'État à résister aux conflits.

## Diapositive 13



**7. Appui à la restauration et à l'extension de l'autorité de l'État**

**Officiers des affaires civiles des OMP de l'ONU:**

- Rôle clé des officiers des affaires civiles
  - Développer la responsabilité et la transparence
  - Évaluations préliminaires des besoins
  - Surveiller la prestation des services publics
  - Éducation civique locale, sensibilisation
  - Soutien logistique et administratif
  - Renforcement des capacités des populations locales
  - Soutien à la politique, à la planification et à la prise de décision
  - Mobilisation de l'intérêt des donateurs

Matériel de formation de base des Nations unies pour le pré-déploiement 2017 13

**Message clé :** Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont souvent appelées à soutenir le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État. Les agents des affaires civiles soutiennent la bonne gouvernance au niveau local ou sous-national.

Les **opérations de maintien de la paix des Nations Unies** : Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies soutiennent la restauration et l'extension de l'autorité de l'État par :

- Créer un environnement de sécurité favorable
- Fournir un leadership politique
- Coordonner les efforts des autres partenaires internationaux

Ces activités impliquent les composantes militaire, policière et civile. Les composantes militaire et policière créent un environnement de sécurité favorable.

Le soutien spécifique des OMP peut inclure :

- Efforts pour développer la participation politique
- Soutien opérationnel aux activités immédiates des institutions de l'État
- Renforcement des capacités à petite échelle
- Assistance à la restructuration constitutionnelle ou institutionnelle

Dans des circonstances exceptionnelles, le Conseil de sécurité a autorisé des missions pour fournir une administration transitoire – en assumant temporairement des fonctions d'État.

**Affaires civiles :** Les agents des affaires civiles sont souvent le premier contact entre la Mission et la population locale. Le soutien au rétablissement et à l'extension de l'autorité de l'État est un rôle clé des agents des affaires civiles.

Les activités typiques des agents des affaires civiles sont les suivantes :

- Soutien à l'élaboration de mécanismes de responsabilité et de transparence
- Évaluations préliminaires des besoins en matière de renforcement des capacités et de soutien
- Suivi de la prestation des services publics, y compris l'efficacité et l'efficience
- Éducation civique locale et sensibilisation à la structure du gouvernement, aux droits des électeurs et aux principes de bonne gouvernance
- Soutien logistique et administratif pour aider les gouvernements locaux à maintenir une présence dans leurs districts
- Soutien au renforcement des capacités à petite échelle des populations locales
- Soutien à la politique, à la planification et à la prise de décision
- Mobilisation de l'intérêt des bailleurs pour soutenir les besoins locaux, qui pourraient autrement être négligés dans les budgets nationaux et l'aide internationale

L'unité des Affaires civiles se coordonne avec les autres unités et composantes de la Mission qui soutiennent également le rétablissement de la présence de l'État et des fonctions administratives. Citons par exemple l'unité État de droit/Justice et l'UNPOL.

## **Partenaires**

**Pays hôte :** Les partenaires nationaux dans le pays hôte comprennent le gouvernement central, le gouvernement local, la fonction publique et la société civile.

**Agences, fonds et programmes des Nations Unies :** Les responsables des affaires civiles travaillent avec les autres composantes de la Mission, les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies et la Banque mondiale. Des experts techniques spécialisés dans l'administration publique ou la gouvernance démocratique peuvent être trouvés dans d'autres entités des Nations Unies telles que le PNUD et la Banque mondiale.

**Les bailleurs bilatéraux et les organisations non gouvernementales (ONG) internationales :** Les bailleurs bilatéraux et les ONG internationales peuvent également promouvoir la bonne gouvernance et soutenir les institutions de l'État. Des experts techniques spécialisés sont mis à disposition dans le cadre des programmes de gouvernance des bailleurs bilatéraux.

## Résumé

### Les activités de consolidation de la paix comprennent :

- Lutte antimines
- Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) des combattants
- Réforme du secteur de la sécurité (RSS)
- Activités liées à l'État de droit (RoL)
- Assistance électorale
- Soutien à la restauration et à l'extension de l'autorité de l'État

### Les activités de consolidation de la paix créent les conditions d'une paix durable

- **Lutte antimines** : L'objectif de la lutte antimines est de réduire et d'éliminer l'impact des mines antipersonnel, des restes explosifs de guerre (REG) et d'autres risques d'explosion.
- **DDR** : Pendant la période de transition vitale entre le conflit et la paix et le développement, des problèmes de sécurité post-conflit peuvent survenir lorsque les anciens combattants n'ont pas de moyens de subsistance et n'ont que leurs anciens camarades comme réseaux de soutien. Le DDR des combattants est essentiel pour créer un environnement sûr et stable dans lequel le rétablissement peut commencer.
- **RSS** : La RSS contribue à assurer la sécurité des personnes grâce à une efficacité et une responsabilité accrues des institutions de sécurité opérant sous contrôle civil. Les normes internationales en matière de droits de l'homme et d'État de droit s'appliquent.
- **Activités liées à l'état de droit** : L'état de droit est le cadre juridique et politique qui rend toutes les personnes et institutions responsables, y compris l'État. Les trois institutions d'état de droit sont la police, le système judiciaire et le système pénitentiaire. Il est fondamental d'établir le respect de l'état de droit pour parvenir à une paix durable au lendemain d'un conflit.
- **Assistance électorale** : L'assistance électorale est un soutien juridique, technique et logistique aux lois, processus et institutions électoraux. La démocratie, ou la gouvernance démocratique en particulier, permet aux personnes de vivre dans le respect, la promotion et la réalisation de leur dignité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
- **Soutien à la restauration et à l'extension de l'autorité de l'État** : Un élément clé de la restauration de l'autorité de l'État consiste à rétablir sa légitimité et la confiance de la population dans les institutions de l'État. Les gens doivent croire que le gouvernement prend des décisions qui répondent à leurs besoins et à leurs intérêts, dans le cadre des besoins et des intérêts plus larges de la collectivité.

### Il existe différents rôles pour les composantes de la Mission : rôles de chef de file ou rôles de soutien

- Des unités et des composantes de Mission spécifiques dirigent certaines tâches mandatées



- Toutes les composantes de la Mission – militaires, civils et police – contribuent à toutes les tâches de la Mission

## Évaluation

**Notes sur l'utilisation :** Vous trouverez ci-dessous un exemple de questions d'évaluation de l'apprentissage pour cette leçon.

L'instructeur peut choisir parmi différents types de questions d'évaluation de l'apprentissage (voir Options). Les types de questions d'évaluation de l'apprentissage sont les suivants :

- 1) Récit
- 2) Remplir les blancs/les phrases
- 3) Vrai-Faux

Combiner cet exercice de différentes manières pour la pré-évaluation et la post-évaluation. Chaque type d'évaluation couvre un contenu différent. Aucun sous-ensemble ne couvre tous les acquis de l'apprentissage. Veillez à inclure des questions d'évaluation de l'apprentissage pour chaque acquis de l'apprentissage lorsque vous les combinez.

Les trois principales utilisations des questions d'évaluation sont les suivantes : a) poser de manière informelle à l'ensemble du groupe, b) assigner de manière semi-formelle à de petits groupes ou c) donner de manière formelle à des individus pour obtenir des réponses écrites.

Il peut être plus facile de faire des évaluations séparées pour chacun des six domaines techniques du maintien de la paix. Les questions d'évaluation apparaissent par sujet. Vous pouvez préférer mélanger les questions, selon le groupe.

Questions d'évaluation pour la Leçon 2.2	
Questions	Réponses
<b>Récit</b>	
<i>Note : Les évaluations narratives peuvent être présentées sous forme de questions, de demandes ou d'instructions</i>	
1. Nom des activités de consolidation de la paix typiquement mandatées pour les missions de maintien de la paix multidimensionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lutte antimines</li> <li>▪ DDR</li> <li>▪ RSS</li> <li>▪ État de droit (RoL)</li> <li>▪ Assistance électorale</li> <li>▪ Soutien à la restauration et à l'extension de l'autorité de l'État</li> </ul>

<p>2. Quel est l'objectif de la lutte antimines ?</p>	<p><b>Objectif</b> : L'objectif de la lutte antimines est de réduire et d'éliminer l'impact de mines antipersonnel, des restes explosifs de guerre (REG) et autres risques d'explosion.</p>
<p>3. Expliquez chacun de ces mots dans le contexte du DDR.</p>	<p><b>Désarmement</b> : collecte, documentation, contrôle et élimination des armes des combattants</p> <p><b>Démobilisation</b> : libération formelle, contrôlée des combattants actifs des forces armées ou autres groupes armés</p> <p><b>Réintégration</b> : les ex-combattants acquièrent un statut civil, un emploi durable et des revenus. Ils sont intégrés ou acceptés de nouveau dans une communauté. Les personnes expérimentées peuvent parler de "réinsertion". Parfois, le DDR apparaît comme DDR(R), avec deux R.</p> <p><b>Réinsertion</b> : aide transitoire visant à couvrir les besoins de base des ex-combattants, avant leur réintégration :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ indemnités de sécurité transitoires</li> <li>▪ nourriture, vêtements, logement</li> <li>▪ les services médicaux</li> <li>▪ l'éducation et la formation à court terme</li> <li>▪ l'emploi et les outils.</li> </ul> <p>Il existe un certain nombre d'autres "R" - rapatriement, réinstallation, réhabilitation. Les apprenants peuvent les mentionner.</p>
<p><b>Vrai ou faux ?</b></p>	
<p>4. Les spécialistes de la RSS des Nations Unies se concentrent principalement sur "le bon dimensionnement" des services de sécurité, la formation et l'équipement des personnels en uniforme.</p>	<p><b>Faux</b></p> <p>Les spécialistes de la RSS soutiennent principalement le travail de niveau général et sectoriel de la RSS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ renforcer l'ensemble de l'architecture</li> <li>▪ renforcer le contrôle, la gouvernance et la gestion de toute les institutions de sécurité.</li> </ul> <p>Des programmes spécifiques peuvent porter sur le dimensionnement, la formation et l'équipement, mais ce ne sont pas les objectifs premiers du soutien des Nations Unies à la RSS.</p>

5. Rarement, l'ONU peut être pleinement chargée d'organiser les élections d'un État membre. Les Nations Unies apportent généralement un soutien à l'administration électorale nationale d'un pays.	<p><b>Vrai</b></p> Dans des cas rares, en périodes de transition. <p>Il est tout aussi rare que des experts des Nations Unies fassent partie de l'administration électorale nationale.</p> Les États membres et l'ONU se partagent les responsabilités.
<b>Remplir les blancs</b>	
6. Le DOMP soutient trois institutions de l'état de droit simultanément lorsqu'il déploie des agents de ____, du ____ et _____.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ police</li> <li>▪ judiciaire</li> <li>▪ pénitentiaires</li> </ul>
7. Pour restaurer l'autorité de l'État, l'un des éléments clés consiste à reconstruire sa légitimité et la _____ de la population dans les institutions de l'État.	Confiance

## Questions fréquemment posées et mots clés

Mots ou expressions clés pour cette leçon :

Mot ou expression clé	Définition
<b>Lutte antimines</b>	Les cinq "piliers" de la lutte antimines sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le déminage,</li> <li>▪ destruction des stocks</li> <li>▪ l'éducation au risque</li> <li>▪ l'assistance aux victimes et</li> <li>▪ plaidoyer.</li> </ul>
<b>Désarmement</b>	<p><b>Le désarmement, c'est :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la collecte,</li> <li>▪ la documentation,</li> <li>▪ le contrôle et</li> <li>▪ l'élimination</li> </ul> d'armes légères, de munitions, d'explosifs et des armes lourdes des combattants.
<b>Démobilisation</b>	La <b>démobilisation</b> est la libération officielle et contrôlée de combattants actifs des forces armées ou autres groupes armés.

<b>Réinsertion</b>	La <b>réinsertion</b> est une aide à court terme et transitoire aux anciens combattants. Cela se fait pendant la démobilisation, mais avant la réintégration. Il s'agit de répondre aux besoins fondamentaux des anciens combattants et de leurs familles, et cela peut inclure des allocations de sécurité transitoires, de la nourriture, des vêtements, un logement, des services médicaux, l'accès à l'éducation, la formation, l'emploi et des outils à court terme.
<b>Réintégration</b>	La <b>réintégration</b> , c'est lorsque les anciens combattants retrouvent un statut civil. Ils obtiennent également un emploi durable et des revenus. La réintégration est un processus de développement social et économique – à long terme et continu.
<b>Rapatricement</b>	Le <b>rapatriement</b> désigne le retour d'anciens combattants étrangers et de personnes à leur charge dans leur pays de naissance ou d'origine.
<b>Réinstallation</b>	La <b>réinstallation</b> désigne l'installation des anciens combattants et de leurs familles dans des zones de retour ou de nouveaux lieux. Cela implique l'accueil et l'intégration effective des ex-combattants et de leurs familles par les communautés d'accueil, et par le pays dans son ensemble. La réinstallation consiste à donner à ces personnes des terres et un emploi, ainsi qu'un soutien à l'intégration dans la communauté locale.
<b>Réhabilitation, réinsertion</b>	La <b>réinsertion</b> des anciens combattants comprend des conseils psychologiques et un soutien à la guérison des traumatismes. De nombreux anciens combattants souffrent de problèmes de santé mentale. Ceci peut compliquer la réintégration dans la vie civile, ainsi que la réconciliation et la consolidation de la paix.
<b>Secteur de la sécurité</b>	Le <b>secteur de la sécurité</b> est un terme général qui désigne les structures, les institutions et le personnel qui gèrent, fournissent et supervisent la sécurité d'un pays. Il comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la défense,</li> <li>▪ la répression</li> <li>▪ les établissements pénitentiaires ou les prisons</li> <li>▪ les services de renseignement et</li> <li>▪ les institutions chargées de la gestion des frontières, des douanes et des urgences civiles.</li> </ul>
<b>Réforme du secteur de la sécurité</b>	La <b>réforme du secteur de la sécurité</b> contribue à garantir la sécurité des personnes grâce à une efficacité et une responsabilité accrues des institutions de sécurité opérant sous contrôle civil. Les normes du droit international des droits de l'homme et de l'état de droit s'appliquent (A/67/970 - S/2013/480).

<p><b>État de droit</b></p>	<p>"Pour les Nations Unies, <b>l'état de droit</b> se réfère à un principe de gouvernance dans lequel toutes les personnes, les institutions et les entités, publiques et privées, y compris l'État lui-même, sont responsables devant des lois qui sont publiquement promulguées, appliquées de manière égale et jugées de manière indépendante et qui sont conformes aux normes et standards internationaux en matière de droits de l'homme.</p> <p>Il exige également qu'il existe des mesures visant à garantir le respect des principes de la suprématie du droit, de l'égalité devant la loi, de la redevabilité, de l'équité dans l'application de la loi, de la séparation des pouvoirs, de la participation à la prise de décision, de la sécurité juridique, de l'évitement de l'arbitraire, et de la transparence dans les procédures et le droit".</p> <p>((S/2004/616) Rapport du Secrétaire général sur l'état de droit et la justice transitionnelle dans les sociétés en conflit et à l'issue d'un conflit)</p>
<p><b>Assistance électorale</b></p>	<p>L'<b>assistance électorale</b> est un soutien juridique, technique et logistique aux lois, aux processus et aux institutions en matière d'élections.</p> <p>L'ONU propose trois types d'assistance électorale :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Assistance technique</li> <li>2. Observation des élections et autres évaluations</li> <li>3. Organisation ou supervision des élections</li> </ol>
<p><b>Rétablissement de l'autorité de l'État</b></p>	<p>Un élément clé de la <b>restauration de l'autorité de l'État</b> consiste à rétablir sa légitimité et la confiance de la population dans les institutions de l'État. La population doit croire que le gouvernement prend des décisions qui répondent à ses besoins et à ses intérêts, dans le cadre plus large des besoins et des intérêts de la société.</p>

Questions fréquemment posées par les participants :

Questions possibles	Réponses possibles
<p>Pourquoi la coordination entre les partenaires des Nations Unies est-elle importante ?</p>	<p>La coordination entre les partenaires des Nations Unies dans le cadre des Missions implique le plus souvent l'Équipe de pays des Nations Unies (UNCT). Chaque partenaire des Nations Unies met à profit ses avantages comparatifs lorsqu'il s'agit de trouver des solutions. L'approche intégrée renforce la capacité des Nations Unies à "être unie dans l'action".</p>

<p>Pourquoi la réforme du secteur de la sécurité est-elle une priorité après un conflit ?</p>	<p>La bonne gouvernance et la surveillance du secteur de la sécurité sont importantes pour veiller à ce que les institutions de sécurité protègent effectivement les populations.</p> <p>La RSS contribue à l'état de droit. Il est essentiel de s'attaquer à l'impunité en ce qui concerne les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international.</p>
<p>Les activités liées à l'État de droit se concentrent-elles sur la police uniquement ?</p>	<p>Jusqu'à récemment, la collaboration avec la police locale était la seule activité liée à l'état de droit dans le domaine du maintien de la paix. Sans une justice efficace, la réforme de la police n'est pas durable. Ceci a conduit récemment à ce que les missions de maintien de la paix aient pour mandat de soutenir le système judiciaire. Le secteur pénitentiaire est également essentiel dans les stratégies de l'État de droit. Sans la capacité de traiter dignement les prisonniers, les investissements dans la police et dans la justice ont un effet limité. Le soutien à l'élaboration d'une législation de base est également une des tâches les plus récentes dans les mandats.</p>
<p>Pourquoi est-il important qu'il y ait des élections après un conflit ?</p>	<p>La tenue d'élections crédibles et transparentes est une étape nécessaire vers la paix et la sécurité, pour les sociétés post-conflit. La gouvernance démocratique crée un environnement pour une politique et des règlements inclusifs et responsables.</p> <p>L'assistance électorale des Nations Unies soutient les efforts d'un pays hôte. Elle empêche les conflits et les violences électorales. Dans le passé, l'ONU a supervisé et observé des référendums et des élections. Aujourd'hui, elle fournit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) une assistance technique pour aider un pays hôte à construire des institutions électorales nationales crédibles et durables</li> <li>b) la sécurité et le soutien logistique.</li> </ul> <p>L'ONU soutient généralement l'administration électorale nationale d'un pays.</p>
<p>Pourquoi est-il important de restaurer l'autorité de l'État après un conflit ?</p>	<p>Pour qu'un État puisse résister aux conflits, il doit avoir une politique inclusive qui : a) confère une légitimité aux institutions ,et b) jouisse de la confiance des citoyens.</p> <p>En outre, pour générer des revenus et offrir aux gens des services de base, l'État doit être en mesure de contrôler son territoire national.</p>

## Support de référence

Vous trouverez ci-dessous les documents qui sont a) mentionnés dans cette leçon et b) les lectures obligatoires pour la préparation des instructeurs :

- [Charte des Nations Unies, 1945](#)
- [Principes et lignes directrices des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, également connus sous le nom de Doctrine Capstone, 2008](#)
- Réviser les mandats des missions de maintien de la paix (voir "Ressources supplémentaires")
- [Rapport du Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix \(HIPPO\) intitulé "Unir nos forces pour la paix : politique, partenariat et population" \(S/2015/446\)](#)
- [Rapport du Secrétaire général sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies : mise en œuvre des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix \(S/2015/682\)](#)
- [Rapport du groupe consultatif d'experts sur l'examen de l'architecture de la consolidation de la paix \(S/2015/490\)](#)
- [Rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit \(S/2014/694\)](#)
- [Rapport du Secrétaire général sur la sécurité des États et des sociétés : renforcement de l'appui global des Nations Unies à la réforme du secteur de la sécurité \(S/2013/480\)](#)
- [Rapport du Secrétaire général sur la capacité civile au lendemain d'un conflit \(S/2014/5\)](#)
- [Rapport du Secrétaire général intitulé "Assurer la paix et le développement : le rôle des Nations Unies dans l'appui à la réforme du secteur de la sécurité" \(A/62/659\)](#)
- [Rapport du Secrétaire général sur l'état de droit et la justice transitionnelle dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit \(S/2004/616\)](#)
- [Note du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et la réintégration \(A/C.5/59/31\)](#)
- [Résolution 2086 \(2013\) du Conseil de sécurité sur l'importance d'une approche "multidimensionnelle" du maintien de la paix visant à faciliter la consolidation de la paix et à prévenir la reprise des conflits \(S/RES/2086\)](#)
- [Résolution 2185 \(2014\) du Conseil de sécurité sur le rôle de la police dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies \(S/RES/2185\)](#)
- [Résolution 2282 \(2016\) du Conseil de sécurité sur la consolidation de la paix après les conflits \(S/RES/2282\)](#)
- [Résolution 2151 \(2014\) du Conseil de sécurité sur la réforme du secteur de la sécurité \(S/RES/2151\)](#)
- [Guide de démarrage de Mission du DOMP-DFS à l'intention des chefs de Mission des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 2010](#)
- [Manuel du DOMP sur les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix, 2003](#)

- [Manuel des affaires civiles du DOMP et du DFS, 2012](#)
- [Normes internationales de lutte antimines \(NILAM\)](#)
- [Directives techniques internationales sur les munitions \(IATG\)](#)

## Ressources supplémentaires

### Informations sur les Nations Unies

Le site web du maintien de la paix des Nations Unies :  
<http://www.un.org/en/peacekeeping/>

Résolutions du Conseil de sécurité sur les mandats des missions de maintien de la paix :  
<http://www.un.org/en/sc/documents/resolutions/>

(Vous devez connaître l'année de début, le pays et les détails de référence de la résolution pour la Mission que vous souhaitez rechercher. Pour obtenir ces informations, identifiez le nom de la Mission en utilisant les liens suivants :

<http://www.un.org/en/peacekeeping/operations/current.shtml> ;

<http://www.un.org/en/peacekeeping/operations/past.shtml>

Consolidation de la paix des Nations Unies : Une orientation

[http://www.un.org/en/peacebuilding/pbso/pdf/peacebuilding\\_orientation.pdf](http://www.un.org/en/peacebuilding/pbso/pdf/peacebuilding_orientation.pdf)

Commission de consolidation de la paix des Nations Unies :

<http://www.un.org/en/peacebuilding/>

Fiche d'information sur le Point focal mondial (GFP) sur la police, la justice et les services correctionnels :

[http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/democratic-governance/access\\_to\\_justiceandruleoflaw/fact-sheet--global-focal-point-for-police--justice-and-correctio.html](http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/democratic-governance/access_to_justiceandruleoflaw/fact-sheet--global-focal-point-for-police--justice-and-correctio.html)

### Documents des Nations Unies

Les documents des Nations Unies sont disponibles sur :  
<http://www.un.org/en/documents/index.html> (Recherche par cote de document, par exemple A/63/100)

### Orientation du DOMP et du DFS

Le dépôt de toutes les orientations officielles du DOMP et du DAM est la base de données des politiques et des pratiques : <http://ppdb.un.org> (uniquement accessible depuis le réseau des Nations Unies). Les documents d'orientation officiels sur le maintien de la paix sont également accessibles par l'intermédiaire du Centre de ressources sur le maintien de la paix : <http://research.un.org/en/peacekeeping-community>

Les instructeurs sont encouragés à consulter les dernières directives.



## Films sur les Nations Unies

[Les](https://www.youtube.com/user/unitednations) films des Nations Unies sont disponibles sur YouTube ;  
<https://www.youtube.com/user/unitednations>

[État de droit, paix et sécurité \(6:48 minutes\)](#)

## Informations complémentaires

Les formateurs doivent indiquer aux participants qu'en plus des informations spécifiques à la Mission reçues au cours de cette formation, ils et elles doivent également se familiariser avec le dossier d'Information préalable au déploiement (PIP). Le PIP fournit des informations sur la Mission et le contexte local.